

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_163 : ADMINISTRATION GENERALE / FIXATION DES TARIFS AÉROPORTUAIRES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUEJOUL

Les tarifs de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac ont fait l'objet d'une refonte en 2016 et 2019 puis d'une évolution conforme à l'inflation en 2024.

Il convient désormais de les actualiser pour l'exercice 2025 et de rendre leur exploitation plus simple, prenant ainsi modèle sur la pratique des autres plateformes.

Ainsi les redevances d'atterrissage voient leurs montants arrondis à l'euro supérieur, en portant le premier tarif de 6,92 € à 7 €, soit une hausse de 1,15 % pour les aéronefs de moins de 1,5 tonne, par exemple.

Les tarifs appliqués à l'aéroclub évoluent de 3,92 € à 4 €, soit une hausse de 2 %.

Les tarifs concernant les ouvertures exceptionnelles pour des demandes spécifiques hors ligne aérienne OSP sont forfaitisés dans un souci de facilité de gestion, donnant ainsi un tarif en fonction du niveau de service (*Ouverture de type niveau 2, par exemple*) et non plus en fonction des personnels mobilisés, ancienne méthode qui nécessitait de construire

les tarifs finaux en additionnant les prestations. Ainsi, une ouverture de niveau 2 pour 2 heures est facturée 500 € HT ou 800 € HT dans le cas d'un jour férié.

Ces évolutions de tarifs ont été présentées en « Comité des Usagers » le 17 septembre 2024.

L'ensemble de ces tarifs est établi HT, le Budget Annexe de l'Aéroport étant assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sur la plateforme aéroportuaire d'Aurillac-Tronquières, conformément au document joint en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.